

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF921

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, M. Claireaux et Mme Atger

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-----------|-----------|
| Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture | 2 000 000 | 0 |
| Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation | 0 | 0 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture | 0 | 2 000 000 |
| TOTAUX | 2 000 000 | 2 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de flécher 2 millions d'euros de crédits du ministère de l'agriculture et de l'alimentation vers le financement du fonds d'action pour la stratégie agricole et l'agro-transformation en outre-mer.

Lors de son déplacement à La Réunion en date du 25 octobre 2019, le Président de la République s'est engagé à une revalorisation du fonds d'aide à la diversification des filières agricoles ultramarines à hauteur de 45 millions d'euros à partir de 2020, notamment pour tenir compte des

contraintes structurelles liées à l'éloignement et à l'insularité.

Au cours des précédents exercices budgétaires, le montant de ce fonds n'a pas été revalorisé et est demeuré à hauteur de 40 millions d'euros.

En date du 16 juin dernier, le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a annoncé qu'une procédure de notification d'une enveloppe complémentaire de 5 M€ de fonds nationaux avait été initiée, avec une revalorisation à hauteur de 3 M€ financés par les crédits du ministère des Outre-mer.

Le présent amendement vise donc à lever les incertitudes qui planent sur l'abondement de 2 millions d'euros supplémentaires en provenance des crédits des autres ministères compétents : Annick Girardin ayant expliqué au cours de l'audition de la Délégation des Outre-mer de novembre 2019 que le « ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est à la manœuvre ».

Pour répondre aux exigences formelles de recevabilité financière, cet amendement :

- augmente le montant des crédits de l'action 21 du programme 149 de 2 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;
- diminue à due concurrence le montant des crédits de l'action 4 du programme 215.